

ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-49
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande du Conseil de Fabrique du 04/04/2022

CONSIDERANT que dans le cadre **d'une procession** à l'occasion de la Fête Dieu du 19 juin, au départ de la place de l'Eglise de La Wantzenau, une parfaite sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours de la manifestation,

Arrête

Article 1: Le dimanche 19 juin 2022 entre 10H30 et 12H00 le cortège partira de l'église de La Wantzenau. Il empruntera la rue de la Gare, la rue du Stade Saint Paul, la rue de l'Ecole, la rue de l'Eglise, la rue de la Gare et rejoindra le site de l'Eglise.

Article 2: La circulation pourra être momentanément coupée au passage du cortège. Aucun véhicule ne pourra dépasser, ni forcer le passage du cortège à l'exception des véhicules de Police, de secours ou de lutte contre l'incendie.

Article 3: Les membres de la Communauté de Paroisses sont chargés de l'encadrement de la manifestation et de la fermeture des rues à la circulation selon l'avancement du cortège.

Article 4: Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. PARMENTIER Président du Conseil de fabrique,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 7 juin 2022

La Maire
Michèle KANNENGIESER

